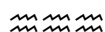


## PROCÈS-VERBAL

des délibérations

du Conseil Municipal



Séance ordinaire du **19 juillet 2022**  
à 18 h 30

- Nombre de conseillers élus : 19
- Nombre de conseillers en fonctions : 19

Sous la présidence de M. Claude CENTLIVRE, Maire

Étaient présents les conseillers :

M. Denis KUSTER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, Mme Hélène ZOUINKA, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, M. Patrick HAMELIN, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Mme Véronique HELE, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, M. Léonard GUTLEBEN, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Mmes et MM. les conseillers municipaux Jean-Luc HERZOG, Marc NOEHRINGER, André MERCIER, Delphine ZIMMERMANN, Jean-François IMHOFF, Carmen REBOREDO, Régine SORG, Elisabeth FISCHER-ZINCK, Eliane WARTH, Christian BEYER.

Absents excusés : M. Yves SCHOEBEL, Mmes Marie-Pascale STOESSLE et Alexandra WEBER-HINZ

Quorum : le tiers des membres présents (dispositions spécifiques liées à la pandémie de Covid-19, demeurant applicables), soit 6.

Secrétaire de séance : Mme Véronique HELE, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire

Procurations : M. Yves SCHOEBEL a donné procuration à M. Christian BEYER, Mme Marie-Pascale STOESSLE a donné procuration à Mme Hélène ZOUINKA et Mme Alexandra WEBER-HINZ a donné procuration à Mme Carmen REBOREDO

Date de convocation : 15 juillet 2022

Lieu de la réunion : salle des séances de la mairie, 21 Grand'rue

Ordre du jour de la séance :

L'ordre du jour de la présente séance du Conseil municipal est le suivant :

Point unique : Projet « The little roof », rue du Malsbach

- - -

**POINT UNIQUE : Projet « The little roof », rue du Malsbach**

Le Conseil municipal évoque une nouvelle fois ce dossier.

Les membres présents délibèrent au vu de la dernière version du bail dérogatoire, du futur bail commercial, et de l'extrait du plan cadastral matérialisant l'emprise louée et son accès.

Depuis l'examen de la précédente version en date du 5 juillet 2022, il a été ajouté dans le projet de bail dérogatoire, en page 8, la liste des travaux qui seront réalisés par le preneur, Mr Kévin GIORGIUTTI.

Il a été précisé dans le projet de bail commercial à venir, en page 4, l'indexation du loyer sur l'indice de référence des loyers commerciaux, établi par l'I.N.S.E.E., et de lui appliquer une fois par an, à la date anniversaire du point de départ du bail, les mêmes variations, sans qu'il soit besoin d'accomplir aucune formalité judiciaire ou extrajudiciaire.

Le Conseil municipal,

Entendu le débat s'ensuivant, au cours duquel :

- M. Christian BEYER demande si les bus pourront encore circuler, manœuvrer si les personnes venant au Little Roof se garent le long de la propriété THEILLER, ce à quoi il est répondu que la police municipale a proposé qu'elles stationnent devant la salle de la Tuilerie, ainsi qu'à l'arrière de la salle ;
- Mme Carmen REBOREDO demande ce qu'on entend par « événement sportif », ce à quoi il est répondu que le Little Roof peut s'associer à une association sportive afin de créer une animation sportive ;
- Mme Carmen REBOREDO demande s'il est noté dans les projets d'actes que le preneur ne peut pas se retourner contre les professionnels présents dans la zone artisanale, en cas de nuisances émanant des artisans, ce à quoi il est répondu que cela n'y est pas noté, mais qu'il est au courant, comme l'avait précisé le Notaire, qu'il n'a aucun recours, puisqu'il s'installe en connaissance de cause ;

Après délibération et vote secret, demandé par plus du tiers des membres présents, à savoir Mme Elisabeth FISCHER-ZINCK, Mme Eliane WARTH, Mme Régine SORG, Mme Carmen REBOREDO, M. Christian BEYER et Mme Véronique HELE ;

Par 12 voix pour, 4 voix contre, et 3 abstentions,

- ⇒ ACCEPTE le projet de bail dérogatoire joint en annexe à la présente délibération ;
- ⇒ AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer ce document, ainsi que toute autre pièce se rapportant à ce dossier.

*Puis, l'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant à prendre la parole,  
M. le Maire clôt la séance à 19h20.*

Le présent feuillet clôt le procès-verbal des délibérations adoptées par le Conseil municipal le 19 juillet 2022, numérotée « point unique ».

## **RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA SÉANCE**

Étant rappelé qu'étaient présents les membres suivants du Conseil municipal :

M. Claude CENTLIVRE, Maire, M. Denis KUSTER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, Mme Hélène ZOUINKA, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, M. Patrick HAMELIN, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Mme Véronique HELE, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, M. Léonard GUTLEBEN, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Mmes et MM. les conseillers municipaux Jean-Luc HERZOG, Marc NOEHRINGER, André MERCIER, Delphine ZIMMERMANN, Jean-François IMHOFF, Carmen REBOREDO, Régine SORG, Elisabeth FISCHER-ZINCK, Eliane WARTH, Christian BEYER.

---

POINT unique : Projet « The little roof », rue du Malsbach

---

Le Maire,  
M. Claude CENTLIVRE

Le secrétaire de séance,  
M. Thierry REYMANN